



---

## Termes de référence

---

### Evaluation finale externe, Programme d'appui à la reconstruction de l'habitats avec formation dans le Sud (PARHAFS) Phase 1

---

Port-au-Prince, 27 juillet 2021

Mission :	<b>Évaluation finale externe phase I</b>
Lieux de la mission :	<b>Haïti (Port-au-Prince et département du Sud)</b>
Période de la mission :	<b>Mi-août – fin septembre 2021</b>
Proposition de crédit :	<b>PARHAFS : 7F-09905.01</b>

---

### Documents de base et documents en lien avec le projet

---

1. Stratégie de Coopération Suisse en Haïti, 2018-2021
2. Rapport annuel 2020
3. Rapports d'analyse de contexte de l'ambassade (par ex. MERV 2021) et autres input papers
4. Plan national de gestion des risques de désastre, 2019 -2030
5. Documents de stratégies et de référentiels nationaux d'eau potable et d'assainissement
6. Proposition de crédit et Documentation du projet (ProDoc 2.0), PARHAFS
7. Crédit additionnel et prolongation de la durée PARHAFS
8. Rapport Auto-Évaluation, Octobre / Novembre 2020
9. Rapport d'évaluation WASH, G. Guidotti, Juin 2020
10. Rapports périodiques de mise en œuvre

---

### Antécédents

---

Le projet d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud (PARHAFS) s'aligne à la thématique prioritaire prévention des catastrophes du message sur la Coopération Internationale de la Suisse 2017-2020. En complément avec d'autres projets du « Domaine 1 : Gouvernance Locale » de la « Stratégie de coopération suisse en Haïti 2018-2021 », le PARHAFS, mis en œuvre par l'Ambassade de Suisse en République d'Haïti, contribue à faire des collectivités territoriales des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés. Les principes de travail : a) acteurs au centre, b) nexus humanitaire-développement et c) partir du local sur lesquels reposent la stratégie de coopération suisse en Haïti 2018-21 sont au cœur de l'approche de mise en œuvre du PARHAFS.

Le PARHAFS a été conçu pour apporter une réponse intelligente en matière de reconstruction dans la partie côtière Sud-ouest d'Haïti ravagée par l'ouragan Matthew en 2016. Cette région est fortement exposée aux effets dévastateurs des cyclones. Ce projet appuie les familles des zones affectées des communes de cette partie du territoire du département du Sud à rechercher des solutions adaptées pour la reconstruction de l'habitat et la disposition d'abris collectifs résistants aux cyclones et séismes.

## OUVERT

Référence: 771.22\_7F-09905.01

Le projet travaille étroitement avec les acteurs locaux pour assurer une meilleure gouvernance sectorielle en vue de prévenir de nouveaux désastres.

### Description du projet

Le PARHAFS poursuit comme objectif général de renforcer la résilience des populations affectées par l'ouragan Matthew (octobre 2016) en termes de leurs capacités à faire face aux effets des aléas naturels sur l'habitat. Ceci passe à travers des actions physiques de relèvement et de reconstruction de l'habitat individuel et d'abris collectifs, l'amélioration d'une offre durable de formation et d'encadrement dans le domaine de la construction, et le développement des capacités de préparation et de réponse aux urgences face aux risques liés aux aléas naturels. En outre, l'objectif est de contribuer à un meilleur approvisionnement en eau pour la population rurale en fournissant des installations sanitaires et en collectant l'eau.

Le PARHAFS a été conçu initialement sur une période s'étendant **de juillet 2018** à juin 2021. Sur la base de l'avancement et les éléments du contexte, le projet était redimensionné et prolongé jusqu'à **mars 2022**. Les résultats attendus d'ici là sont les suivants :

- Effet 1 : Des familles parmi les plus vulnérables ont reconstruit des maisons anticycloniques/parasismiques et les communes ont acquis et munis des capacités nécessaires en matière de constructions d'habitats individuels locaux plus sûres
- Effet 2 : L'accès à l'eau et les connaissances sur des bonnes pratiques d'hygiène sont améliorées parmi la population des 7 communes cibles
- Effet 3 : Les capacités des communautés sont renforcées pour une meilleure protection de la population aux aléas naturels.

Au 30 juin 2021, les résultats suivants sont atteints.

- **Habitats** : 299 familles (cible : 500) vivent dans des maisons permanentes anticycloniques, savent les maintenir et ont acquis les capacités nécessaires pour gérer des sites de construction. 178 artisans et 14 techniciens municipaux sont formés dans la construction TCLA et/ou dans la supervision des chantiers
- **WASH** : 317 familles (cible : 584) profitent d'un système de récolte de l'eau et 9 familles (cible : 516) profitent en plus des latrines. Les familles sont formées et sensibilisées dans la maintenance des systèmes et ont adopté des pratiques sûres de manipulation de l'eau. Une collaboration étroite est établie avec l'OREPA Sud et les TPAC des communes ciblées.
- **Gestions de risque de désastre** : Un plan type d'abris d'urgence a été développé et validé par le MTPTC et la DGPC. 4 abris de ce type sont construits (2 totalement terminés, 2 en cours) dans les zones reculées. Les abris sont intégrés dans le système de la DGPC, les différentes entités chargées d'assurer leur gestion sont formés. 4 comités de gestion d'abris sont constitués et opérationnels (1 comité par abri construit).

Le PARHAFS est mis en œuvre dans les communes de Port-Salut, Roche-à-Bateau, Coteaux, Port-à-Piment, Chardonnières et les Anglais du département du Sud et le projet est mis en œuvre en partenariat avec les mairies des communes précitées. Il travaille avec d'autres collectivités locales comme des conseils d'administration de sections communales (CASEC), des structures locales de protection civile, des TEPAC dans ces communes et le centre de formation professionnelle de Port-à-Piment.

La coordination de la mise en œuvre est assurée avec les directions départementales de la Protection Civile du Sud, la direction départementale de la planification et de la coopération externe du Sud et l'office régional de l'eau potable et de l'assainissement. A l'échelle nationale, la coordination est faite avec la protection civile essentiellement à travers le comité thématique évacuation et gestion des abris

## OUVERT

Référence: 771.22\_7F-09905.01

provisoires (CTEGAP), l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) et le groupe de coordination abris et biens non alimentaires.

Le PARHAFS est mis en œuvre de façon directe par l'Ambassade de Suisse en République d'Haïti à travers un bureau de projet basé à Port Salut dans le Département du Sud.

### Justification de l'évaluation et description des prestations

Le PARHAFS a été pensé pendant pour être mis en œuvre sur deux phases successives. La première phase démarrée en juillet 2018, suite à une phase d'ouverture de 9 mois, arrivera à sa fin en mars 2022. En vue de la planification de la prochaine phase, il s'agit de conduire avec les parties prenantes et partenaires institutionnels et ceux des territoires une analyse rétrospective et prospective de la mise en œuvre de cette phase I du projet par des experts externes indépendants. Ainsi, pour avoir une analyse externe objective des performances du projet et de nouvelles lignes d'actions pour orienter une la phase 2, l'ambassade a décidé de conduire une évaluation finale de la phase I du PARHAFS par des experts-es indépendants-es.

Cette évaluation devra servir de base dans l'identification des pistes d'intervention nécessaires à consolider les acquis de la phase I et d'actions nouvelles pour mieux renforcer la résilience des populations locales en lien avec la reconstruction (y compris formation sur la Technique de Construction Locale améliorée/TCLA, l'eau et l'assainissement), la gestion des risques de désastres. Ces pistes d'actions devraient permettre d'assurer la pérennité des actions du PARHAFS pendant une prochaine phase II et mieux planifier une sortie responsable dudit projet.

---

### Objectifs généraux de l'évaluation

---

L'objectif global sera de dresser un bilan du PARHAFS avec une analyse rétrospective et prospective sur les réalisations, les leçons tirées et les lacunes et défis présentés, et fournir une base pour la prise de décision sur la planification de la deuxième phase. Les objectifs généraux sont les suivants :

- a. Procéder à une **revue quantitative et qualitative** de la mise en œuvre de la phase I avec un accent sur les résultats obtenus, contraintes, leçons apprises et adaptation des solutions techniques mises au point, une appréciation des effets initiés en accord avec les critères du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (CAD OCDE).
- b. Recommandations des actions et la stratégie de travail pour **pérenniser et institutionnaliser les acquis** de la phase I, avec un accent sur la construction des abris communautaires et leur possible intégration dans le système de la DGPC, sur la base des avancées, des éléments porteurs et contraintes identifiés avec les partenaires principales d'une part et d'autres thématiques couvertes par la mise en œuvre de la phase I.
- c. Evaluer la mesure dans laquelle le projet **contribue et est aligné à la mise en œuvre du Plan National de Gestion de Risques** et des priorités des territoires dans ce domaine (y compris les activités en cours au niveau national pour protéger la population en cas de catastrophe, eg. CTEGAP).
- d. Proposer **des ajustements dans la stratégie de mise en œuvre de la phase I** permettant d'améliorer la qualité du projet, la consolidation des résultats et la sortie à l'issue de la phase II.
- e. Identifier **les bonnes pratiques à diffuser et à discuter** au sein du secteur GRD en Haïti (au niveau territorial et nationale) et avec d'autres donateurs et acteurs dans le secteur GRD.

---

## **Portée principale de l'évaluation**

---

En complément aux éléments précisés sous les objectifs, cette évaluation vise à mesurer la performance du projet sur la base des critères du CAD de l'OCDE comme susmentionnés. L'analyse de la qualité de la mise en œuvre portera sur base des critères clés : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, pertinence, durabilité, impact.

Et conformément aux objectifs définis dans les présents TdR, l'équipe chargée de conduire cette évaluation devra fournir, pour chaque aspect analysé, des réflexions et propositions de mesures concrètes à prendre en compte dans la planification de la phase II du projet principalement pour les abris communautaires et thématiques connexes, l'eau et l'assainissement

### **Dimension rétrospective**

#### **Pertinence**

- a. L'approche du PARHAFS est-elle adaptée à l'impact et aux effets recherchés tenant compte de l'évolution du contexte socio-politique et institutionnel?
- b. Les objectifs et l'approche du projet, notamment la composante des abris communautaires, l'eau et l'assainissement répondent-ils aux besoins et aux demandes de la population et des communautés locales à ce stade ?
- c. Dans quel sens, l'approche du PARHAFS relative au renforcement de la résilience des populations à travers la construction (habitats et abris communautaires), formation professionnelle et le WASH répondent-elles aux besoins des acteurs locaux et des institutions sectorielles? Dans quelle mesure l'approche du PARHAFS a permis de prendre les besoins et priorités émergentes au niveau des territoires et des partenaires sectoriels?

#### **Cohérence**

- a. Quel est le degré d'articulation des interventions avec celles d'autres acteurs intervenant dans les secteurs et thématiques couverts par le projet en particulier les abris communautaires, la reconstruction, de la gestion des risques et la formation professionnelle?
- b. Dans quelle mesure les activités, les produits et les effets escomptés du PARHAFS répondent-ils aux priorités des acteurs locaux et aux politiques publiques nationales en matière reconstruction et de réduction des risques de catastrophes ?
- c. Quelles actions réalistes à envisager pour assurer une plus grande cohérence de l'approche du projet, notamment la composante des abris communautaires avec le nouveau cadre légal et le dispositif institutionnel de la gestion des risques et les orientations programmatiques/stratégiques du PNGRD ?

#### **Efficacité**

- a. Est-ce que les extrants et les effets selon le cadre logique et ses indicateurs sont atteints ou peuvent d'être atteint jusqu'à la fin du projet ? Sinon, quelles en sont les raisons ?
- b. Quel est le degré d'atteinte des résultats par rapport à ceux préalablement planifiés ?
- a. Est-ce qu'il y a des effets imprévus (positifs ou négatifs) ?

#### **Efficience**

- a. Quel est le niveau des coûts supportés par rapport aux résultats obtenus et aux bénéfices tirés de l'intervention?
- b. Quelle est l'acceptabilité des coûts pour les mesures et solutions techniques proposées dans les domaines de l'habitat, WASH et abris communautaires pour les populations, les institutions

locales et nationales, les partenaires techniques et financiers ?

### **Durabilité**

- a. Comment sont les chances de pérennisation des résultats et effets au niveau des territoires et des institutions ? Quels facteurs majeurs peuvent améliorer ou hypothéquer la pérennité des effets ?
- b. Dans quelle mesure l'approche du PARHAFS, notamment la construction des abris communautaires, peut être institutionnalisée et repris par d'autres institutions?

### **Impact**

- a. Quelles sont les transformations apportées par les mesures de reconstruction des abris communautaires et des habitats familiaux, l'eau et l'assainissement dans la réduction des risques à l'échelle des communautés et le savoir-faire local?
- b. Quelles sont les transformations apportées par les mesures de reconstruction des maisons dans les capacités des familles à faire face aux événements et dans leur vie au niveau social ?

### **Synergies/nexus**

- D'évaluer les synergies/complémentarités développées avec le projet de réduction des risques de catastrophes (RRC) financé par l'aide humanitaire et d'autres projets financés comme le système de qualification et d'accès au travail (SQUAT) par la coopération au développement dans perspective du nexus Aide humanitaire/aide au développement.

### **Dimension prospective**

Sur la base de l'analyse rétrospective, proposer et recommander, à l'issue des consultations avec les parties prenantes et en particulier ceux des territoires, des implications et des recommandations pour la construction des abris communautaires et leur intégration dans le système national de la DGCP ainsi que l'intégration de la composante WASH pour la phase 2 dans une optique de validation de résultats et d'une sortie de la Coopération Suisse à l'issue de cette prochaine phase. Cette dimension de l'évaluation devra permettre de :

- Identifier et proposer des lignes d'actions pour la phase II en lien avec la reconstruction (abris communautaires en particulier), le WASH, la gestion des risques et la formation et les possibilités de passage à l'échelle.
- Proposer des ajustements dans la stratégie de mise en œuvre de la phase I permettant d'améliorer la qualité du projet, la consolidation des résultats et la sortie à l'issue de la phase II.

### **Question clés:**

- a. Quelle stratégie développée (actions à mettre en œuvre) pour renforcer l'appropriation des résultats liés à la construction des abris communautaires par les populations, les municipalités, et les institutions partenaires au niveau départemental et national ?
- b. Quels ajustements nécessaires à envisager en lien avec les composantes abris communautaires, l'eau et l'assainissement pendant la phase II sur base des leçons de la phase I dans la stratégie d'intervention, la portée des actions par rapport aux défis du contexte physique et les capacités actuelles des institutions ?
- c. Quels sont les ajustements à faire pour rendre les techniques, technologies et outils mis en place, transfert de savoir-faire soient plus susceptibles d'être portées par des acteurs/institutions en matière de construction des habitats, des abris communautaires et leur gestion, d'eau et d'assainissement par les acteurs locaux ?
- d. Quelles sont les mesures à prendre en compte pour la prochaine phase au niveau des territoires

## OUVERT

Référence: 771.22\_7F-09905.01

et à l'échelle des institutions : approche de travail, stratégie d'intervention et indicateurs de suivi pour améliorer l'efficacité des actions en matière reconstruction, wash, formation professionnelle?

- e. Quelles actions à prioriser sur les thématiques couvertes par la phase 1 pour renforcer la qualité des interventions à l'échelle des territoires et des institutions ?

Il s'agit notamment de prendre en compte (sans s'y limiter) :

### Contexte :

- Les scénarii politiques et économiques actuels et futurs et les implications en terme d'accès, d'approvisionnement et de la stabilité au Sud d'une part et les orientations programmatiques d'autre part?

### Partenariats :

- Quels sont les partenariats les plus prometteurs dans la mise en œuvre des abris communautaires et qui devraient être renforcés davantage ? (ex. niveau local, niveau départemental et/ou national)
- Sur la base des résultats de l'évaluation, quelles devraient être les priorités en matière de renforcement des capacités pendant la deuxième phase pour mieux répondre aux besoins et priorités émergents des populations et des institutions?
- Quelles adaptations et ajustements nécessaires à faire pour rendre les solutions proposées dans le domaine de la reconstruction et la gestion des risques replicables par d'autres partenaires en vue d'une éventuelle mise à l'échelle ?
- Quelles synergies potentielles à développer et renforcer avec d'autres projets et programmes financés par l'ambassade en vue d'améliorer le nexus aide humanitaire/aide au développement qui est au cœur de la stratégie du PARHAFS ?

### Genre et inclusion sociale :

- Comment les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables sont-ils pris en compte?
- Comment les femmes sont-elles impliquées ou considérées dans la réalisation des interventions?
- Quels ajustements opérationnels et stratégiques seront nécessaires pour renforcer la place du genre et de l'inclusion sociale pendant la prochaine ?

---

## Méthodologie et approche préconisées pour l'évaluation

---

L'ambassade recommande une méthodologie basée sur une approche participative incluant les différentes parties prenantes pour la conduite de cette mission d'évaluation. Cette évaluation sera réalisée comme étant un exercice d'apprentissage et de capitalisation des acquis impliquant les acteurs territoriaux et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet. Considérant la complexité du projet, il est recommandé que l'évaluation devrait se faire en équipe.

La méthodologie préconisée reposera sur :

- Une analyse de données secondaires/revue documentaire (prodoc, proposition de crédit, budget, rapport d'autoévaluation, rapports périodiques de mise en œuvre, outils techniques développés).
- Une collecte et une analyse de données primaires sur le terrain auprès des différentes parties prenantes :
  - Des entretiens avec des bénéficiaires, mairies, structures locales de la DGPC incluant autorités locales, DGPC départemental et central.

**OUVERT**

Référence: 771.22\_7F-09905.01

- Des entretiens avec des partenaires techniques et financiers (et des structures de coordination.
- Des entretiens avec l'équipe du PARHAFS à Port-Salut, de l'ambassade à Port-au-Prince et les équipes d'autres projets financés par la Suisse dans le Sud.

**Principales phases du processus et livrables attendus**

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques	Livrables attendus
Phase préparatoire (durée : 3 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Mise en place de la méthodologie détaillée, structuration de l'évaluation.</li> <li>- Actualisation de la matrice d'évaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de méthodologie détaillée incluant la matrice d'évaluation et outils de collecte des données</li> <li>- Rapport de démarrage (max 5 pages)</li> </ul>
Phase de terrain (durée : 12 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens/ateliers, analyse et présentation des résultats préliminaires.</li> <li>- Analyse et synthèse des données</li> <li>- Présentation des résultats préliminaires de l'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide-mémoire succinct (max 5 pages) présentant les principaux résultats</li> <li>- Présentation PowerPoint</li> </ul>
Phase de rapportage et restitution (durée : 5 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du projet de rapport final.</li> <li>- Présentation des conclusions à l'ambassade et aux partenaires.</li> <li>- Intégration des observations de l'Ambassade de Suisse et des partenaires dans le rapport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de rapport final (max 20 pages) sans annexe</li> <li>- Présentation PowerPoint ajustée</li> <li>- Rapport final provisoire distribué et présentés aux parties prenantes</li> <li>- Rencontre avec l'ambassade et équipe de l'aide humanitaire</li> <li>- Rapport final ajusté (max 20 pages) + annexes intégrés</li> </ul>

**Lieux des prestations et durée de l'évaluation**

La mission d'évaluation sera conduite à Port-au-Prince, aux Cayes et dans les 6 communes d'intervention du PARHAFS. L'évaluation sur une période maximale de 20 jours de travail effectif entre le 13 août et le 24 septembre 2021.

**Profil de l'expertise/compétences**

Une équipe est préférée pour conduire cette mission d'évaluation. Elle devra comporter : une expertise en conduite d'évaluation de projets/programmes et capitalisation, une expertise reconstruction et WASH, une expertise en GRD. Toutefois, une personne peut couvrir plusieurs expertises à la fois.

**Expertise en évaluation et capitalisation de projet**

- Au moins 10 ans d'expériences dans le domaine du suivi-évaluation/ capitalisation de projets et programmes de développement.
- Au moins 5 évaluations de projets/programmes de développement et d'aide humanitaire.
- Très bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral.

**Expertise en reconstruction et WASH**

- Au moins 10 ans d'expériences dans la conduite et l'analyse des projets de reconstruction y compris le renforcement des capacités des acteurs locaux et des artisans du domaine ;

**OUVERT**

Référence: 771.22\_7F-09905.01

- Au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la formation professionnelle, l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène
- Excellente maîtrise du cadre légal et institutionnel du secteur de la construction et du secteur EPA ainsi qu'une bonne connaissance des structures institutionnelles y afférentes.
- Au moins 10 ans d'expériences avérées dans le renforcement des capacités institutionnelles au niveau des communautés, des mairies.
- Très bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral et du créole haïtien.
- Expériences en gouvernance de la reconstruction dans un pays en développement.
- Expériences dans la gestion et/ou l'évaluation des projets/programmes de coopération internationale.

**Expertise en gestion des risques**

- Au moins 10 ans d'expériences dans la conduite et l'analyse des projets de gestion et gouvernance des risques naturels y compris le renforcement des capacités des acteurs locaux du domaine ;
- Excellente maîtrise du cadre légal et institutionnel du secteur de la gestion des risques ainsi qu'une bonne connaissance des structures institutionnelles y afférentes.
- Très bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral et du créole haïtien.
- Expériences dans la gestion et/ou l'évaluation des projets/programmes de coopération internationale

---

**Informations pour transmission des offres techniques et financières**

---

Les offres doivent être transmises via l'adresse électronique suivante : [portaprince.haiti@eda.admin.ch](mailto:portaprince.haiti@eda.admin.ch) avec mention « Evaluation finale phase I du PARHAFS ».

Date limite de soumission des offres : 09 août 2021 jusqu'à 17 :00 (heure locale Haiti).